

ÉCOLE SECONDAIRE DE NEUFCHÂTEL

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
2021-2022**

**PROCÉDURE D'ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉSIDENTE,
DE VICE-PRÉSIDENTE ET DE SECRÉTAIRE**

Pour chacun des postes:

1. Le directeur d'école préside l'élection.
2. Le directeur d'école procède à l'appel des candidatures au poste de présidence.
3. Chaque candidature doit être appuyée par un membre habile à voter.
4. Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close.
5. S'il n'y a qu'une seule candidature, la personne est déclarée élue.
6. S'il y a plus d'une candidature, le directeur appelle le vote.
7. Le vote est secret.
8. Le directeur distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.
9. Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.
10. La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.
11. En cas d'égalité, le vote est repris.
12. Après la déclaration d'élection, le directeur procède à la destruction des bulletins de vote.

La procédure ci-dessus est reprise pour le poste de vice-présidence et pour le poste de secrétaire.